



Circulaire de rentrée 2025-2026

Bonjour à tous et bienvenue aux nouveaux membres de la communauté éducative Ste Marie !

Nous accueillons cette année 21 nouvelles familles,
2 nouvelles enseignantes : Aurélie DUBOT en MS-GS et moi-même,
Nancy DAVID-TRIGODET en TPS-PS-MS
et Ambre, élève alternante en Bac Pro SAPAT.

Je sais compter sur chacun d'entre vous pour leur faire le meilleur accueil.

Organisation pédagogique

	Classes	Enseignants
Cycle 1 Cycle 2 Cycle 3	TPS / PS / MS	Nancy DAVID-TRIGODET (CE) et Marina TOURNEUX
	MS / GS	Aurélie DUBOT
	GS / CP	Marie-Laure PINEL
	CP	Virginie SICARD
	CE1	Yvonne BERTREL
	CE2	Charlotte LEGLAND
	CM1	Christelle GLOTIN
	CM2	Marion SALAÜN

Regroupement d'Adaptation : Mme Sylvie LEGUILLIER

Organisation éducative

ASEMS Contrat d'alternance BAC PRO SAPAT	Mme Aurélie DAVID et Mme Muriel BLANCHARD (Remplacement congés maternité d'Émilie DEQUIVRE)	TPS / PS / MS
	Mme Johanna GUITTON	MS / GS
	Mme Audrey TURBAN	GS / CP
	Mme Ambre JAFFRAY	Cycle 1

Organisation des services

Secrétariat et Gestion
Mme Gaëtane MORIN CHATEL
Entretien et Maintenance
Mr Graham BOCCANDE

Restauration et Ménage
Mme Gabrielle BLANCHARD
Surveillance et restauration
Mme Aurélie DE BRUYNE Mme Gisèle RIVAL Mme Sylvie MAHÉ

Horaires des classes

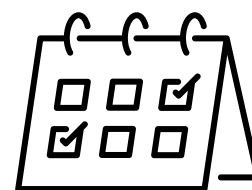
	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>
Ouverture du portail	8h35			
Début de la classe	8h45			
Fin de la classe	12h00			
Ouverture du portail	13h20			
Début de la classe	13h30			
Fin de la classe	16h30			

L'APC aura lieu les lundis, mardis ou jeudis selon la proposition faite à votre enfant par son enseignante.

Dates des vacances scolaires

	Zone A	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
	Zone B	Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
	Zone C	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.
	Corse	

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Mardi 2 septembre 2025
Vacances de la Toussaint		Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025		
Vacances de Noël		Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026		
Vacances d'hiver	Du samedi 7 février au lundi 23 février 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	Du samedi 4 avril au lundi 20 avril 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026
Vacances d'été		Samedi 4 juillet 2026		



Quelques dates à retenir...

Il n'y aura pas classe les ...
mardi 11 novembre 2025
lundi 6 avril 2026
vendredi 1er mai 2026
vendredi 8 mai 2026
du mardi 12 mai après la classe au lundi 18 mai 2026
le lundi 25 mai 2026

Communication



Vous trouverez sur le site www.herbignac-stemarie.fr les circulaires administratives relatives à l'organisation de la rentrée.

Des informations supplémentaires sont diffusées par cette voie : vie de l'école et vie de la classe, informations aux familles, informations administratives, projets, menus de la restauration scolaire...

D'autre part et à compter de la rentrée 2025, l'établissement communiquera exclusivement par **Ecole directe**. Pour vous connecter, nous vous invitons à installer l'application et à vous munir de vos codes personnels.

avec la cheffe d'établissement

Dans le cadre de ma mission de cheffe d'établissement, je tiens à vous rappeler que je suis à votre disposition pour répondre à vos questions concernant l'école, son organisation et son fonctionnement. Mon rôle est d'assurer le bon suivi de la vie scolaire et de rester à l'écoute des familles afin d'accompagner au mieux la scolarité de chaque élève.

Afin de préserver les temps de classe et de garantir la disponibilité nécessaire à mes autres missions, je vous remercie de privilégier la prise de rendez-vous pour tout échange ou toute demande d'information. Les contacts directs pendant les heures de classe ne seront possibles qu'en cas d'urgence.



Jours de décharge : les jeudis
et 1 mardi sur 3

Numéro de portable de direction
(en cas d'urgence uniquement) :
06.63.67.90.12

avec les enseignantes

Les enseignantes restent à votre disposition pour échanger avec vous au sujet de la scolarité de votre enfant.

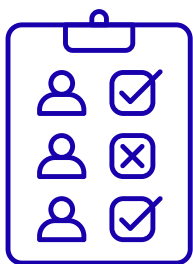
Afin de respecter leur organisation et leur temps personnel, il est indispensable de prendre rendez-vous avant toute rencontre.

Pour ce faire, vous pouvez utiliser la plateforme École Directe.

Absences

Toute absence d'élève doit obligatoirement être signalée par les familles avant 9h via Ecole directe ou le secrétariat.

Pour le retour en classe, un bulletin d'absence (bulletins jaunes distribués en début d'année) devra être remis à l'enseignante. Ce document est indispensable pour que l'élève puisse réintégrer la classe.



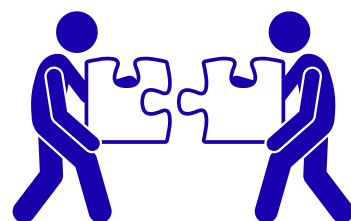
Départ en vacances sur temps scolaires

Toute demande d'absence en dehors des périodes de vacances scolaires doit faire l'objet d'un courrier écrit adressé à la cheffe d'établissement.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce courrier sera systématiquement transmis à l'Inspecteur de l'Éducation nationale.

Rappels d'usage

- Les vêtements et objets des élèves doivent être marqués du nom de votre enfant afin d'éviter leur perte.
- À partir du moment où les enfants sont sur la cour, ils sont sous la responsabilité des enseignants et du chef d'établissement, et par délégation, sous celle du personnel de surveillance.
- Les réprimandes ou discours musclés de parents à l'égard d'autres enfants que les siens ne sont pas admis dans l'école. Il convient d'informer les enseignants ou le CE des éventuelles difficultés ou conflits se produisant dans l'enceinte de l'établissement afin de réagir, permettre un dialogue constructif et de faire cesser les mauvais gestes.
- Dans cet optique, les parents n'ont pas à rencontrer d'autres parents pour des conflits vécus dans l'établissement et relatés par leur enfant. Il est nécessaire de prendre connaissance de l'avis des adultes responsables de la surveillance au moment des faits pour comprendre la situation dans sa globalité. Les sanctions prises par le personnel restent propres à la vie de l'école.
- Afin de maintenir un climat serein en classe, les courriers d'invitation aux anniversaires des enfants doivent être remis aux copains avec discrétion et en dehors de l'école.



Les services

le service comptabilité secrétariat

Ouvert tous les lundis et mardis de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.
Les jeudis et vendredis de 8h15 à 12h15.
Les jeudis de décharge de direction de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.



Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter Mme Gaëtane MORIN CHATEL au 02-40-88-90-11 ou par mail : secretariatstemarieherbignac@orange.fr

Les tickets de cantine occasionnels ne peuvent être achetés que sur ces horaires.

l'accueil périscolaire

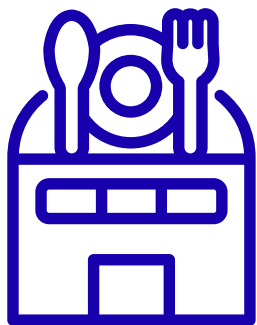


Les enfants inscrits au périscolaire sont accueillis sur le site de l'école et encadrés par le personnel de « Kerloupiots ».

- Tarifs : consulter le service municipal (suivant le quotient familial)
- Horaires : 7h15 à 8h40 et 16h30 à 18h45

À la sortie du soir, tout enfant restant sans solution ou ne sachant pas comment rentrer chez lui sera systématiquement remis au personnel municipal de l'accueil périscolaire.

la restauration scolaire



Chaque jour, les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire doivent remettre à leur enseignant avant 9h15, un « **billet ROSE de présence CANTINE** » (pour les réguliers) ou un **ticket occasionnel ORANGE** (pour les autres).

Un élève non régulier doit fournir un ticket occasionnel **orange** acheté par avance au secrétariat.

Aucune autre forme de ticket ou de billet ne sera prise en compte et aucune modification ne sera possible au-delà de cet horaire.

La restauration scolaire n'est pas obligatoire, c'est un engagement de votre part. Tout repas consommé doit être réglé dans les délais exigés.

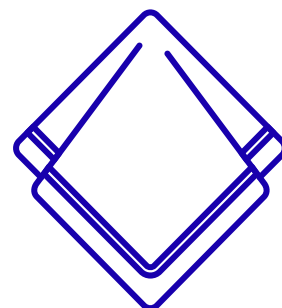
Tout enfant qui mange à la cantine doit respecter les règles de bonnes conduites établies par l'établissement. Les manquements au règlement feront l'objet de rappel à l'ordre, d'avertissement voire d'exclusion de la cantine.

Les repas sont commandés à 9h30 le jour même. Après cet horaire, tout repas commandé et non consommé est à la charge de la famille.

Le tarif du repas de cantine pour l'année 2025-26 est de 5.25 €.

À compter de la rentrée, l'école ne fournira plus les serviettes de table pour les élèves de PS, MS et GS fréquentant la cantine.

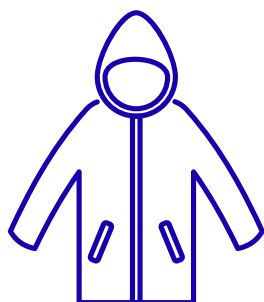
Chaque famille devra désormais fournir deux serviettes de table marquées au nom de l'élève. Ces serviettes seront conservées à la cantine et renvoyées aux familles tous les quinze jours pour lavage. Elles seront également remises aux familles avant chaque période de vacances scolaires.



Par ailleurs, les bavoirs de cantine utilisés jusqu'à présent sont mis en vente au tarif de 5 €. Les familles intéressées peuvent contacter Gaëtane au secrétariat pour effectuer leur achat.

L'école ne peut être tenue responsable en cas de vêtement taché lors du repas.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.



Les trajets vers le site de la restauration se font à pied. Il est indispensable que les enfants qui déjeunent à la cantine portent une tenue vestimentaire adaptée à la météo. De plus, une veste imperméable, longue et couvrante (type K-Way) doit être prévue par les familles et sera conservée à l'école.